



Département de Seine Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

DEC/07-7.10/13/2024

## DECISION

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SPECTACLE**

VISUAL PERFORMERS  
6 CHEMIN DU BOIS BADEAU  
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que l'association Visual performers - 16 chemin du bois Badeau 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE accepte de présenter un spectacle intitulé "The Bubble Man" - spectacle version théâtre.

## DECIDE

**Article 1** : De signer auprès de l'association "VISUAL PERFORMERS" - 16 chemin du bois Badeau (91220) le contrat de prestation d'un spectacle version théâtre.

**Article 2** : la représentation du spectacle est programmée le samedi 20 avril 2024 au parc des Aulnes de Lillebonne dans l'après-midi selon le planning de l'organisateur.

**Article 3** : De régler le montant de 1 900,00 euros TTC correspondant au tarif du spectacle,

**Article 4** : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6188, fonction 4212,

**Article 5** : De transmettre la présente décision à Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le contrat à l'association VISUAL PERFORMERS,

Acte rendu exécutoire,



Fait à LILLEBONNE, le 04/04/2024

Le Maire,

Christine DECHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE